

DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION

(à remettre UN MOIS avant le début des travaux)

BENEFICIAIRE

Nom : _____

Adresse : _____

Tel : _____

DEMANDEUR

Nom : _____

Adresse : _____

Tel : _____

Nom du responsable des travaux : _____

Numéro de téléphone portable : _____

LIEU DES TRAVAUX

RD : _____

Commune : _____

Lieu dit : _____

Rue : _____

Date des travaux : _____

Durée des travaux : _____

AVIS DU MAIRE

Favorable

Défavorable (joindre une note exposant les réserves)

A _____

Le _____

Cachet et signature

OBJET DE LA DEMANDE

Renseignements concernant la nature des travaux : _____

TYPE DE REGLEMENTATION

Circulation alternée : _____ par feux tricolores manuellement

Déviation par _____

Autre (à préciser) : _____

A _____

Le _____

Signature du demandeur,

TRES IMPORTANT

Il est indispensable de :

- ✓ mentionner la période d'exécution des travaux ainsi que leur durée, et de déposer la demande en mairie pour avis du Maire ;
- ✓ Joindre obligatoirement à cette demande **un plan de situation au 1/2000**.

Le maire adressera ensuite directement cette demande au moins **1 mois** avant le début des travaux projetés à l'agence routière et technique territorialement compétente précisée ci-dessous :

Agence routière et technique Bas-Bugey
ZA en Penaye
BP 144
01306 BELLEY CEDEX
Tél : 07 79 42 28 10
Fax : 04 79 81 14 04

Agence routière et technique Bellegarde-Pays de Gex
483, rue de Gex-la-Ville
BP 408
01174 GEX CEDEX
Tél : 04 50 28 35 00
Fax : 04 50 41 93 75

Agence routière et technique Bresse-Revermont
45 avenue Alsace Lorraine
CS 10114
01003 BOURG EN BRESSE CEDEX
(les bureaux sont situés au 21 rue Bourgmayer à Bourg-en-Bresse)
Tél : 04 74 47 99 10
Fax : 04 74 47 99 29

Agence routière et technique Dombes-Plaine de l'Ain
285, RD 61a
01123 MONTLUEL CEDEX
Tél : 04 37 85 83 90
Fax : 04 72 25 94 47

Agence routière et technique Haut-Bugey
115, avenue du Québec
01460 MONTREAL LA CLUSE
Tél : 04 74 76 02 66
Fax : 04 74 76 70 19

Agence routière et technique Val de Saône-Bresse
25 route des Combes
01290 LAIZ
Tél : 03 85 23 87 80
Fax : 03 85 31 82 95

Exceptionnellement et uniquement pour des raisons justifiées, ce délai pourra être réduit.

En deçà de 10 jours, le dossier ne sera pas traité et sera retourné au bénéficiaire. Il en sera de même pour tout dossier incomplet.

"Le bénéficiaire" est la personne ou le service public propriétaire de l'ouvrage concerné. Ce n'est jamais l'entreprise qui réalise les travaux (sauf s'il s'agit uniquement d'une demande d'arrêt de circulation sans travaux sur le domaine Public.)

"Le demandeur" : C'est en général l'entreprise qui réalise le chantier. Celle-ci peut déposer la demande au nom du bénéficiaire, mais la réponse sera toujours à ce dernier.